

L'ajournement

En fait, le plan d'entreprise de la société révèle que le montant des mauvaises créances est censé passer de 161 millions de dollars qu'il était en 1991 à 614 millions dans deux ans.

Cette prévision de la SCHL est fondée en partie sur le plus grand risque que présente la souscription d'assurances hypothécaires depuis qu'on exige seulement 5 p. 100 de mise de fonds, mais surtout sur les effets probables de la récession, des milliers de pertes d'emplois et des fermetures d'usines survenues partout au pays.

De plus, cette prévision étayée dans le plan quinquennal prouve bien que les déclarations faites publiquement par le vice-président directeur chargé des assurances à la SCHL sont fausses. Il a déclaré à un journal distribué dans tout le pays que les mauvaises créances hypothécaires avaient déjà atteint un sommet en 1991. Nous savons que c'est faux, et le plan d'entreprise révèle que ce sommet devrait être atteint en 1993.

La ponction que le gouvernement a faite dans le fonds d'assurance hypothécaire, laquelle a réduit son excédent à 94 millions de dollars, a eu pour conséquence directe de compromettre la capacité de la SCHL d'absorber les éventuelles mauvaises créances. Cela pourrait également réduire la disponibilité de l'assurance offerte sur les hypothèques avec versement initial de 5 p. 100, que notre parti a proposée et qu'il continue d'appuyer.

N'oublions pas que la multiplication des emprunts hypothécaires non remboursés est attribuable en premier lieu aux politiques économiques de ce gouvernement, qui a engendré un ralentissement économique généralisé. Cette situation a également exercé des pressions sur le fonds d'assurance hypothécaire en faisant augmenter le nombre d'éventuels défaillants.

Un autre document de la SCHL montre qu'avant de mettre en oeuvre le programme de versement initial de 5 p. 100, le gouvernement a effectué une analyse des risques pour s'assurer que l'augmentation des mauvaises créances hypothécaires ne mettrait pas la solvabilité du fonds d'assurance hypothécaire en danger.

Ce calcul des risques a été établi à partir de l'excédent disponible dans le fonds d'assurance hypothécaire. Selon moi, quand le gouvernement a soutiré 55 millions de dollars à ce fonds, il a mis en péril la solvabilité du fonds. C'est stupéfiant de voir le gouvernement réduire ce fonds d'une telle somme à une époque où les réclamations augmentent, et c'est irresponsable de sa part.

L'argent de ce fonds est au service des propriétaires de maisons et de l'industrie de la construction domiciliaire. Il ne doit servir à rien d'autre et à personne d'autre. Même si le gouvernement nous assure qu'on a fait des

calculs actuariels précis avant de prendre cet argent, le fait est que cette décision représente un risque.

Le gouvernement ne peut pas nier qu'il a choisi de courir ce risque et que ce risque menace la solvabilité du fonds d'assurance hypothécaire et, par conséquent, la possibilité pour les futurs propriétaires et constructeurs de maisons de compter sur une assurance.

M. Dave Worthy (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de répondre aujourd'hui.

On a transféré une partie de l'excédent du fonds d'assurance hypothécaire au Trésor afin de réduire le déficit fédéral. La réduction du déficit est l'une des principales priorités de ce gouvernement. Nous n'avons pas dévalisé sauvagement le compte; nous avons procédé de manière planifiée et en fonction de données actuarielles.

J'aimerais attirer l'attention des députés sur les renseignements contenus dans le rapport annuel de 1991 de la Société canadienne d'hypothèques et de logement. On y indique que la SCHL procède comme elle le fait depuis plusieurs années et qu'elle fait un excellent travail quant à la gestion de son fonds d'assurance hypothécaire.

En fait, le bilan montre que la SCHL a augmenté ses provisions pour les réclamations en les portant de 282 millions de dollars en 1990 à 447 millions de dollars en 1991, afin de respecter les obligations du fonds d'assurance hypothécaire pour l'année à venir.

Malgré cette augmentation, l'excédent s'élève à plus de 149 millions de dollars. Selon les conseils de son actuaire et à partir de tous les renseignements mentionnés par le député d'en face, la SCHL a décidé qu'elle pouvait réserver une somme additionnelle de 92 millions de dollars pour protéger davantage la viabilité de son fonds d'assurance hypothécaire.

Les 57 millions de dollars qui restaient en excédent dans le fonds n'étaient requis ni pour les réclamations ni pour les exigences inscrites aux livres de la SCHL. Le gouvernement a donc pris cette somme. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette, mais le temps alloué au député est maintenant terminé.

LES CONTAMINANTS

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, le 18 mars, j'ai dit à la Chambre qu'il était possible que des émissions radioactives atmosphériques se dégagent de la centrale nucléaire de Hanford, située à Richland, dans l'État de Washington, soit à quelque 125 kilomètres au sud de la frontière entre la Colombie-Britannique et l'État de Washington. J'ai également dit que, au fil des ans, les habitants ont probablement été exposés à des contaminants radioactifs atmo-